

Clic

C'est L'Info Charsienne

BULLETIN
ANNUEL
2021



© Caroline Bourq

ISSN N°2556-7217

www.mairiechars95.fr



LE MOT DU MAIRE



► Evelyne Bossu

Quand vous recevrez ce bulletin, une nouvelle année aura vu le jour après une précédente particulièrement mouvementée. 2020 restera longtemps gravée dans la mémoire collective au vu de cette crise sanitaire sans précédent qui persiste en ce début d'année.

La vie doit cependant continuer et le conseil municipal se joint à moi afin de vous adresser des vœux sincères et chaleureux pour 2021, en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous la réussite dans vos projets personnels et professionnels et le plein de joie et de bonheur à partager avec les personnes qui vous sont chères.

N'oublions pas toutes celles et tous ceux qui souffrent, quelles qu'en soient les raisons, auxquels nous devons manifester sympathie et soutien.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Charsiens, convaincue qu'ils trouveront dans notre village vexinois, une qualité de vie satisfaisante à la hauteur de leurs attentes.

Vous trouverez dans les pages intérieures les informations concernant l'ensemble des travaux réalisés en 2020 et les projets prévus en 2021.

Le FRET : comme vous avez pu le constater, les travaux ont commencé courant octobre par les fondations devant recevoir les futurs écrans acoustiques pour se terminer en mars 2021. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les directeurs de travaux, les élus et l'architecte des bâtiments de France pour le choix des matériaux et couleurs des murs anti-bruit qui seront habillés différemment selon le site pour tenter la meilleure intégration paysagère possible.

Le rideau de la supérette, au centre de notre village, était baissé depuis quelques années au grand désespoir de nombreux villageois. Il s'est relevé sous l'enseigne "Au petit Charsien" grâce à M. LABASSI, le nouveau gérant des lieux. Je lui souhaite tous mes vœux de réussite pour l'ouverture de son commerce.

Parallèlement, le local commercial anciennement "Leader Price" vient d'être racheté par "Intermarché". Il faudra attendre toutefois quelque temps avant sa réouverture.

Pour conclure, je souhaite remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui œuvrent à mes côtés pour que la vie dans notre village soit la plus agréable possible : le conseil municipal, le personnel communal, le CCAS et les bénévoles.

J'associe, bien entendu, toutes les associations et leurs dirigeants qui font un travail formidable avec enthousiasme et générosité pour améliorer votre cadre de vie et vous proposer des activités culturelles, de loisirs, sportives, d'accueil du périscolaire et centre de loisirs ou caritatives qui sont au cœur du lien social et qui lient l'ensemble de nos concitoyens avec le soutien de la municipalité de Chars.

Merci à l'ensemble des acteurs économiques installés sur notre commune. Enfin, dans cette période difficile, restons positifs et allons de l'avant.

Avec toute ma considération.

Évelyne Bossu
Votre Maire

SOMMAIRE

EDITO

Le mot du Maire p.3

LA MAIRIE

Infos Mairie p.4
Conseil municipal et personnel communal p.5
Finances p.6
Démarches administratives p.6
Etat Civil p.9

VIVRE À CHARS

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale... p.10
Liste des assistant(e)s maternel(les)..... p.11
Affaires scolaires..... p.12
Inscription rentrée 2021 p.12
Calendrier vacances scolaires p.13
Conseil municipal des jeunes p.14
Marché du samedi matin..... p.14
Eco-randonnées p.15
La bibliothèque p.15
Associations Charsiennes p.16

RETOUR SUR 2020... CAP SUR 2021

Travaux passés et futurs p.22
Nouveaux commerces p.23
Quinzaine commerciale p.23
Communication p.24
Élections p.24

NOS PARTENAIRES

SMIRTOM p.25
PAD : Point d'accès au Droit p.26
CCVC : L'intercommunalité p.27
Covoit'ici p.28
TAD : Transport à la demande p.28
Téléassistance du Conseil Départemental du Val d'Oise p.29
VIE : Vexin Insertion Emploi p.29
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement p.30
Pass Age Service Jeunesse de la CCVC p.30

DÉCLIC...

Vélo électrique p.30
... ou des claques ? p.31
Taille des haies p.31

RENSEIGNEMENTS UTILES

“
Restons positifs
et allons de l'avant
”

À propos de la mairie



► Lundi, mardi, mercredi et vendredi > de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 ► Jeudi et samedi de 9h à 12h



Secrétariat de Mairie assuré par :
 Séverine BACHELET
 Tél : 01 30 39 72 36
 Mail : administration@mairie-chars.fr



Site de la mairie :
<https://mairiechars95.fr>



Facebook officiel de la commune :
<https://www.facebook.com/communedechars>



2 RUE DE GISORS, 95750 CHARS



Directeur de la publication :
 Evelyne Bossu

Rédaction / Photos :
 Les élus du Pôle communication :
 Nicolas Prioux , Agnès Aglave-Lucas,
 Nicolas Belangé, Sébastien Ravoisier,
 Caroline Bourg.
 Les adjoints au Maire
 Le personnel administratif
 Les présidents des associations

Crédits photos :
 unsplash.com, pexels.com

Conception et réalisation :
 RVB design- Reine Vitry

Mail : clic@mairie-chars.fr
Site : www.mairiechars95.fr

Impression : Imprim'Gisors

Numéro ISSN :
 2556-7217

Dépôt légal :
 Janvier 2021

Ce numéro de CLIC vous a plu ?
 Faites le nous savoir !
clic@mairie-chars.fr

Conseil municipal



CONSEILLERS MUNICIPAUX

Gérard Gennisson
 Sylviane Lepape
 Nathalie Grom
 Jean-Pierre Bazin
 Patricia Chaillou-Lepareur
 Sheila Depuille
 Sandrine Lhorset
 Philippe Chauvet
 Vincent Delchoque
 Pierre-Antoine Dhuicq
 Nicolas Prioux
 Caroline Bourg
 Sébastien Ravoisier

Le personnel communal

Le personnel administratif

Muriel LONGE
 Secrétaire Générale



Séverine BACHELET
 Accueil général - État-Civil - Restauration Scolaire



Elisabeth GONDRET
 Urbanisme - Cimetière - CCAS



Agnès BONNETERRE
 Agent de la poste communale

Le personnel technique

ESPACES VERTS, VOIRIE, ENTRETIEN, ...

Pascal BOSSU



David LEGRAND



Frantz PONCE



ÉCOLES, CANTINE

Florence CAQUELARD



Laurie HACQUARD



Nathalie SANNA



De gauche à droite > Anne-Sophie Bernardini | Ingrid Petit | Ophelie Vasseur | Magali Wallard | Cristina Goncalves | Justine Dumont

La poste communale

L'Agence Postale est ouverte au public :

► Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00



Tableau de répartition des subventions aux associations pour 2020

— Associations 2020 —

AC2V	500
FNACA	200
Amis de Chars	500
Foyer Rural	6200
Secours Populaire	1000
Club de l'Âge d'Or	400
Comité des Fêtes	6000
AS Chars	2500
ASPEC	1000
ASC USEP	1500
Fanfare Sapeurs-Pompiers	300
TOTAL	20100

TAUX D'IMPOSITION

Pour 2020, le Conseil Municipal a opté pour la stabilité des taux d'imposition.

	2020	2019	2018
Taxe d'habitation	*	14,87%	14,87%
Taxe foncière (bâti)	14,63%	14,63%	14,63%
Taxe foncière (non bâti)	49,64%	49,64%	49,64%

* Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 prévoit un mécanisme de compensation par l'État en faveur des collectivités territoriales.



DEMANDES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Mairie ayant délivré l'acte ou directement sur service-public.fr,

Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser au
 > Ministère des affaires étrangères - Service central d'Etat Civil
 11 rue de la maison blanche
 44941 NANTES CEDEX 09,

- **Pièces à fournir :**
 date de naissance, nom et prénoms, noms et prénoms des parents, Carte Nationale d'Identité (CNI) ou passeport, une enveloppe timbrée.

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

S'adresser à votre mairie de domicile :

- Livret de famille,
- Acte de naissance de l'enfant,
- Copie des cartes d'identité des parents et des parrain/marraine,
- Justificatif de domicile.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

S'adresser à la mairie de votre domicile ou à la mairie de célébration du mariage.

Un deuxième livret de famille est délivré en cas de perte, de vol ou de destruction du premier livret.

CARTE D'ÉLECTEUR

S'adresser à la mairie du domicile,

- En ligne sur service-public.fr,
- **Pièces à fournir :**
 carte nationale d'identité en cours de validité, justificatif de domicile (de moins de trois mois).

CARTES D'IDENTITÉ

Prendre rendez-vous dans une mairie
 Marines - Vigny - Magny en Vexin - Chaumont en Vexin ou autres.

Effectuer votre pré-demande, et créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Toute personne désirant établir une Carte Nationale d'Identité doit venir personnellement en mairie : empreinte et signature obligatoire. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Elle est gratuite pour un simple renouvellement.

Pour cela il faut :

- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois conforme aux normes
- Pour une première demande, fournir l'acte de naissance
- Photocopie et original d'un justificatif de domicile de moins d'un an et de la pièce d'identité recto-verso.
- En cas de perte ou de vol, un certificat de perte (à établir en mairie) ou de vol (commissariat) et un timbre fiscal d'un montant de 25 euros.
- **Pour les mineurs :** Voir pièces à fournir + photocopie de la pièce d'identité recto-verso du parent qui fait la demande et présence d'un des parents ainsi qu'une copie du jugement en cas de divorce.
- Il faut présenter les documents originaux.

PASSEPORT

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut prendre rendez-vous et se rendre à la mairie avec les pièces justificatives nécessaires.

Le passeport est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

- Il faut acheter un timbre fiscal à
 > 86€ pour les personnes majeures
 > 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans
 > et 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

À noter : le timbre fiscal s'achète aussi en ligne. Vous pouvez également opter pour le timbre électronique, disponible sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

- **Pièces à fournir :**
 Passeport si renouvellement
 > 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois conforme aux normes
 > Pour une première demande, fournir l'acte de naissance
 > photocopie et original d'un justificatif de domicile de moins d'un an et de la pièce d'identité recto-verso.
- **Pour les mineurs :**
 Voir pièces à fournir + photocopie de la pièce d'identité recto-verso du parent qui fait la demande et présence d'un des parents ainsi qu'une copie du jugement en cas de divorce.
- Il faut présenter les documents originaux.

Démarches administratives

RECENSEMENT

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de sa commune avec :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile.

RECONNAISSANCE

S'adresser à une mairie si vous n'êtes pas mariés avec :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport valide,
- Justificatif de domicile.

PACS

Dossier à retirer en mairie

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun à la remise du dossier complet.

MARIAGE

Dossier "Le Guide des formalités préalables au mariage" (à retirer en mairie)

- Copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun à la remise du dossier complet (de moins de 3 mois si elle est délivrée en France, de moins de 6 mois si elle a été délivrée dans un consulat),



- Justificatif de domicile,
- Copie de la carte d'identité du couple et des témoins (minimum 2 et maximum 4 obligatoirement majeurs),
- Certificat du notaire s'il est fait un contrat de mariage,
- Acte de naissance de moins de 3 mois si des enfants du couple sont nés avant le mariage.

CNI/Passeport personne majeure

— Uniquement sur rendez-vous —

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES (obligatoire)

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un autre rendez-vous selon nos disponibilités

Pensez à la "pré-demande" en ligne = temps de présence en mairie réduit

<https://passeport.ants.gouv.fr>

FORMULAIRE CERFA :

compléter la première page à l'encre noire, avec les accents et signer

➤ indiquer le nom de jeune fille pour la mère de l'intéressé(e)

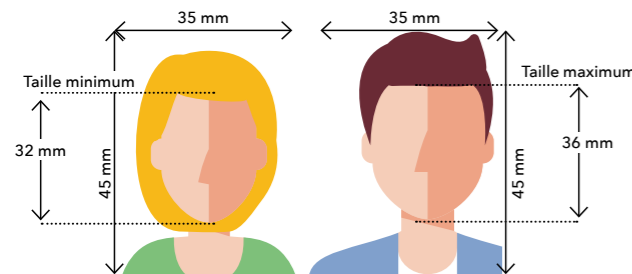
ou

FORMULAIRE DE PRÉ-DEMANDE

en ligne sur le site de l'ANTS
(Agence Nationale des Titres Sécurisés)

1 PHOTO D'IDENTITÉ EN COULEUR

aux normes françaises (35x45mm)
et de moins de 3 mois



1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE (+ photocopie)

de moins de 3 mois

➤ Pour les personnes hébergées fournir :

- une attestation d'hébergement sur papier libre
- + pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.

1 TIMBRE FISCAL :

vendu sur internet (<https://timbres.impots.gouv.fr>), en bureau de tabac OU en trésorerie

- POUR LA CNI en cas de perte ou de vol uniquement = 25 EUROS
- POUR LE PASSEPORT = 86 EUROS

Si besoin **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE PERTE** délivré en mairie **OU DE VOL** délivré par la Gendarmerie ou la Police Nationale + un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire)

ANCIENNE CNI À RENOUELER

(+ photocopie)

ANCIEN PASSEPORT À RENOUELER

(+ photocopie)

COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE

de moins de 3 mois

➤ Sauf si vous présentez l'original d'une CNI plastifiée ou d'un passeport biométrique en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

En cas de changement d'état civil :

COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois ou DE MARIAGE ou JUGEMENT DE DIVORCE

1 JUSTIFICATIF DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

(+ photocopie) pour les personnes ayant obtenu la nationalité française + LE PASSEPORT ÉTRANGER (+ photocopie)

LE JUGEMENT DE DIVORCE pour les femmes divorcées souhaitant conserver leur nom d'épouse

État Civil

MARIAGE 2020

Ils se sont dits "OUI"

Dominique POU CET
& Sylvie JÉGOU,
le 11 janvier 2020

Jean-François PIAT
& Séverine LEPLUS,
le 2 mars 2020

Laurent LOUVET & Agnès MIOT,
le 5 septembre 2020

René ANDRIANTAFIKA
& Yolande ANDRIAMIZAKA,
le 12 septembre 2020

Alex RIBEIRO
& Morgane PASQUIER,
le 26 septembre 2020

Guerric LEVASSEUR
& Christelle LEFÈVRE,
le 26 septembre 2020

Cédric NOWAK
& Marylise ROGNIN,
le 5 décembre 2020

DÉCÈS 2020

Ils nous ont quitté cette année

DUJARDIN Dominique,
décédée le 7 janvier 2020
à CHARS (95) à l'âge de 73 ans

LIEUBRAY Emile,
décédé le 16 janvier 2020
à CHARS (95) à l'âge de 86 ans

MARCEAU Claude,
décédé le 23 janvier 2020
à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (95)
à l'âge de 75 ans

FONTAINE Philippe,
décédé le 3 avril 2020
à PORT-MARLY (78) à l'âge de 65 ans

DESSAUDES Lucien,
décédé le 9 mai 2020 à PONTOISE
(95) à l'âge de 96 ans

LUDOMIR Grégory,
décédé le 8 mai 2020 à PARIS 20^{ème}
(75) à l'âge de 38 ans

GRYFFON Franck,
décédé le 12 septembre 2020
à CHARS (95), à l'âge de 57 ans

SKALINSKI Joseph,
décédé le 22 septembre 2020
à PONTOISE (95), à l'âge de 97 ans

HAUCHEMAILLE Gilles,
décédé le 4 octobre 2020 à OSNY
(95), à l'âge de 69 ans

QUILLET Denise,
décédée le 7 novembre 2020
à CHARS (95), à l'âge de 97 ans

HUBERT Alain,
décédé le 1^{er} décembre 2020
à CHARS (95), à l'âge de 64 ans.

PLONQUET Joël,
décédé le 13 décembre 2020
à PONTOISE (95), à l'âge de 65 ans

BEAULIEU Christian,
décédé le 30 décembre 2020
à PONTOISE (95), à l'âge de 74 ans

TÉNART Huguette,
décédée le 31 décembre 2020
à OSNY (95), à l'âge de 87 ans

PACS 2020

BRIGANT Marine
et ZWILLER Kévin
conclu le 13 janvier 2020

CLOAREC Clément
et GEORGES Mélissa,
conclu le 20 août 2020

PICHON Alexandre
et AGLAVE Océane,
conclu le 29 septembre 2020

ORCIL Lionel
et MAIROT Emilie,
conclu le 1^{er} octobre 2020

LOUINEAU Boris
et FRETAY Anne,
conclu le 18 décembre 2020

NAISSANCES 2020

VAN ETTINGER DAILLY Noah,
né le 22 janvier 2020 à POISSY (78)

BRETONNIÈRE Quentin,
né le 5 février 2020 à PONTOISE (95)

GONDAR MARTINS Vitoria,
née le 6 février 2020 à PONTOISE (95)

SUKAMI Talya-Janelle,
née le 9 février 2020 à PONTOISE (95)

ASSOUMANI MDAHOMA Ayla,
née le 10 février 2020 à PONTOISE (95)

MUSSET Raphaël,
né le 27 février 2020 à PONTOISE (95)

THÉODIN Linaëlle,
née le 18 mars 2020 à PONTOISE (95)

LOQUET Jade,
née le 27 mars 2020 à PONTOISE (95)

M'BANGA Gracia,
née le 29 mars 2020
à ARGENTEUIL (95)

AROUIH Samuel,
né le 28 avril 2020 à PONTOISE (95)

CAZEAU Tiana,
née le 29 avril 2020 à PONTOISE (95)

FERREIRA DOS REIS Hugo,
né le 3 mai 2020 à PONTOISE (95)

BIN Alice,
née le 22 mai 2020 à GISORS (27)

GYSELINCK Myrddin,
né le 4 juin 2020 à PONTOISE (95)

ERTAS Kuzey-Isa,
né le 19 juin 2020 à PONTOISE (95)

ORCIL Roxane,
née le 21 juillet 2020 à PONTOISE (95)

BUQUET Ellie,
née le 28 juillet 2020 à EAUBONNE (95)

FREITAS Eva,
née le 21 août 2020 à PONTOISE (95)

JOUGLEUX Ethan,
né le 29 août 2020 à PONTOISE (95)

BURIN Licinia,
née le 7 octobre 2020 à PONTOISE
(95)

BARBOTIN Hugo,
né le 12 octobre 2020 à PONTOISE
(95)

NGAILA TERROM Lyana,
née le 12 octobre 2020 à PONTOISE (95)

AZEVEDO Noé,
né le 6 novembre 2020
à PONTOISE (95)

MARLIN VANGHELLE Thao,
né le 17 novembre 2020
à PONTOISE (95)

GUÉRIBOUT SKALINSKI Angeline,
née le 12 décembre 2020
à PONTOISE (95)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2020, une année particulière dont on se souviendra tous et où le CCAS de votre commune a pris tout son sens avec un soutien moral apporté à nos anciens ou aux personnes isolées lors des 463 appels téléphoniques passés entre le 24 mars et le 26 mai afin de prendre des nouvelles ou simplement d'échanger.

Une dizaine de bénévoles est venue renforcer l'équipe du CCAS lors du premier confinement pour effectuer les courses alimentaires ou pharmaceutiques de nos anciens à risques, ne pouvant ou rencontrant des difficultés pour se déplacer.



139 actions ont ainsi été réalisées.



Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur mobilisation ainsi qu'à nos deux jeunes, Fanny pour les courses et les visites de courtoisie, et Arthur pour les courses et tontes de pelouse chez nos aînés.

Remercions aussi notre bénévole Xavier, qui malgré les risques liés à la pandémie, a permis aux Charsiens cette année encore, d'avoir du pain pendant la fermeture de notre boulangerie.



LES AUTRES ACTIONS DU CCAS

> Pour les séniors et une fois l'an, sans conditions de ressources :

La distribution d'un colis festif à partir de 70 ans.

- Cette année 73 colis simples et 36 colis doubles ont été distribués.

Le repas des anciens à partir de 65 ans a été annulé cette année suite à la pandémie. Pour les séniors non assujettis à l'impôt sur le revenu Des bons d'achat d'une valeur de 50 € pour les plus de 65 ans.

> Pour les jeunes :

Un chèque CADHOC d'une valeur de 50 € l'année des 18 ans à retirer en mairie.

> Pour les nouveaux parents :

Un cadeau nouveau-né à retirer en mairie (parure berceau, plaid, sortie de bain, etc.).

> Pour les bénéficiaires du Secours Populaire habitant Chars et âgés de moins de 65 ans, un bon d'achat d'une valeur de 50 € par famille.

Pour les personnes à risques ou isolées, le plan canicule, grand froid ou covid-19 fonctionne sur inscription sur liste à la mairie.

Nous espérons que notre action a été appréciée par tous et nous vous souhaitons une bonne année 2021.

■ ARIANE MARTIN
Adjointe au Social

Liste des assistant(e)s maternel(les)

Assistant(e)s Maternel(le)s	Adresse	Type d'agrément Capacité d'accueil
CARADEC (MAGOT) Roselyne Tél. : 09 50 48 86 21	29, rue Dory - 95750 Chars	Agrément maternel 3 M
CASIER Caroline Tél. : 06 22 77 83 35	31, rue Dory - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
CAUET (LEFEBVRE) Etienne Tél. : 01 30 39 84 42	3, rue de L'Hôtel Dieu - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
DELAFOSSÉ (ROGNERUD) Roxane Tél. : 06 37 20 19 03	8, rue de la Liberation - 95750 Chars	Agrément maternel 3 M
FERNANDES (RODRIGUEZ) Sylvie Tél. : 06 83 53 98 48	22, rue du Clos de Chars - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
FIDANZA Anne-Cécile Tél. : 06 70 77 80 23	11, rue de Gisors - 95750 Chars	Agrément maternel 3 M
LABASSI (FROT) Christelle Tél. : 06 47 15 14 00	6, rue de L'Hôtel Dieu - 95750 Chars	Agrément maternel 2M
LABLANCHY (HUBERT) Magali Tél. : 06 76 77 13 60	30, rue des Écureuils - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
LEROUX-DUTARTRE Karine Tél. : 06 24 72 92 35	31, avenue Bontemps - 95750 Chars	Agrément maternel 3 M
MAILLARD (BOJKO) Nathalie Tél. : 06 68 55 17 84	1, rue des Écoles - 95750 Chars	Agrément maternel 3 M
MALASSIGNE (REGNIER) Marilyne Tél. : 06 61 08 79 09	6, rue de L'Hôtel Dieu - 95750 Chars	Agrément maternel 2M
MARMOUGET (SEVRE) Claire Tél. : 01 30 39 71 10	4, rue des Mésanges - 95750 Chars	Agrément maternel 2M
MOREL (ROUSSEAU) Mireille Tél. : 01.30.36.98.46	13, rue de la Groue - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
PASQUIER Sébastien Tél. : 06 17 01 52 14	31, rue Dory - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
REBOUL (CAPRON) Véronique Tél. : 06 25 96 23 11	5, place de Verdun - 95750 Chars	Agrément maternel 4M
ROGER (DE OLIVEIRA) Sandra Tél. : 01 34 67 20 18	9, rue de la Groue - 95750 Chars	Agrément maternel 3M

Affaires scolaires

L'école a repris cette année dans un contexte particulier lié à la pandémie actuelle, contraignant chacun (enseignants, personnel communal et enfants) à appliquer et à respecter un protocole strict :

- port du masque,
- respect de gestes barrières,
- lavage des mains au minimum 8 fois par jour,
- pas de récréation commune,
- non brassage des enfants entre les classes,
- adaptation en classe et à la cantine des nouvelles dispositions.

Toutes ces mesures restent très lourdes et perturbantes pour tous. **Malgré tout, la rentrée s'est bien passée pour les 214 élèves qui fréquentent le groupe scolaire des Tournesols.**

Depuis la rentrée, 3 personnes sont venues grossir les effectifs du personnel de cantine afin de pouvoir accueillir les enfants dans de meilleures conditions et d'assurer un service optimum dû aussi au contexte Covid (pour assurer la même "sécurité" qu'au sein de l'école).

Depuis la rentrée, les équipes de la cantine accueillent en moyenne :

- 60 enfants de maternelle (soit 75% de l'effectif de maternelle),
- 85 élèves d'élémentaire (soit 63% de l'effectif d'élémentaire).

Au total, ce sont 145 enfants qui sont accueillis le midi, soit 68% de l'effectif total de l'école.

■ XAVIER BACHELET

Cette année, les élèves sont répartis comme suit :

80

en maternelle

(83 en 2019-2020) dont :

- 28 → en 1^{ère} année avec Mme Casaluenga,
- 26 → en 2^{ème} et 3^{ème} année avec M. Ardjoune,
- 26 → en 2^{ème} et 3^{ème} année avec M. Lullien.

134

en élémentaire

(133 en 2019-2020) dont :

- 21 → CP avec Mme Lambert,
- 22 → CP/CE1 avec Mme Lannes,
- 21 → CE1/CE2 avec Mme Tuffery,
- 21 → CE2/CM avec Mme Hergès,
- 24 → CM1/CM2 avec Mme Cousin,
- 25 → CM1/CM2 avec Mme Logez.

EN RAISON DU CONTEXTE, TOUTES LES SORTIES ET PROJETS DE L'ÉCOLE SONT ANNULÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Inscription scolaire

À L'ÉCOLE "LES TOURNESOLS"

Les inscriptions à l'école Maternelle pour la rentrée 2021/2022 se font dès à présent.

01

Merci de vous présenter en mairie avec :
 → Le Livret de famille ;
 → Le Carnet de Santé ;
 → Un justificatif de domicile.

02

Prendre rendez-vous auprès de la directrice **Madame Corinne CASALUENGA** par mail : 09510371@ac-versailles.fr

Les inscriptions CP à l'école élémentaire pour la rentrée 2021/2022 se feront à la rentrée des vacances de février 2021.

01

Venir en mairie muni des mêmes documents que pour l'inscription à l'école maternelle.

02

Prendre rendez-vous auprès de la directrice **Madame Sandrine LOGEZ** par mail : 0950958a@ac-versailles.fr

Les vacances scolaires

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

	Zone A	Zone B	Zone C
Hiver 2021	Samedi 6 février Reprise lundi 22 février	Samedi 20 février Reprise lundi 8 mars	Samedi 13 février Reprise lundi 1 ^{er} mars
Printemps 2021	Samedi 10 avril Reprise lundi 26 avril	Samedi 24 avril Reprise lundi 10 mai	Samedi 17 avril Reprise lundi 3 mai
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai Jour de reprise : lundi 17 mai		
Été 2021	Début des vacances d'été : Mardi 6 juillet 2021		

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée	Jeudi 2 septembre 2021		
Toussaint	Samedi 23 octobre - Reprise lundi 8 novembre 2021		
Noël	Samedi 18 décembre - Reprise lundi 3 janvier 2022		
Hiver 2022	Samedi 12 février Reprise lundi 28 février	Samedi 5 février Reprise lundi 21 février	Samedi 19 février Reprise lundi 7 mars
Printemps 2022	Samedi 16 avril Reprise lundi 2 mai	Samedi 9 avril Reprise lundi 25 avril	Samedi 23 avril Reprise lundi 9 mai
Pont de l'Ascension 2022	Fin des cours : mercredi 25 mai Jour de reprise : lundi 30 mai		
Été 2022	Début des vacances d'été : Jeudi 7 juillet 2022		



Le conseil municipal des jeunes

Les jeunes conseillers sont élus durant la durée du mandat du Maire. Et ce sont les jeunes eux-mêmes qui élisent le Maire des jeunes, ainsi que les conseillers municipaux des jeunes.

Qui mieux qu'un jeune sait ce qu'un enfant veut réellement dans sa commune ?

Les conseils sont assistés par un conseiller municipal élu, tout en bénéficiant des moyens municipaux (ex : secrétaire de mairie...) et ont lieu environ 3 fois par an, sous la présence de Mme Bossu, Maire de Chars. Ces réunions peuvent être ouvertes au public.

Des groupes de travail menant à des projets auront lieu en amont ou suite à ces conseils. Par exemple, la création du rond-point entre Chars et Marines était une

initiative émanant du précédent conseil municipal des jeunes.

Les jeunes Charsiens et Charsiennes sont des acteurs et des forces à part entière de l'évolution de notre commune.

Vous recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres un courrier présentant davantage ce qu'est le conseil municipal des Jeunes et son rôle, ainsi qu'un bulletin de participation et une date de réunion de présentation si un ou plusieurs de vos enfants sont intéressés par cet engagement municipal.

Les enfants qui proposeront leur candidature doivent être domiciliés à Chars. Si votre enfant a l'envie de proposer des idées, qu'il veut faire évoluer Chars et Bercagny, il/elle sera le bienvenu(e) parmi nous.



Le marché du samedi matin

Suite à un sondage sur les réseaux sociaux, vous avez plébiscité l'agrandissement du marché. Déjà lors du premier confinement, les Charsiens se sont largement approvisionnés en fruits et légumes auprès de notre primeur, la Maison Joux (Franck Joux). Face à cette demande, voire ce besoin, **la municipalité a décidé de démarcher des commerçants** afin d'étoffer et diversifier l'offre de notre marché. Ainsi, vous avez pu goûter la paëlla, le couscous



royal et la tartiflette, entre autres délices, de La Fête des Saveurs (Christopher Caumont) et les crêpes, fromages, charcuterie et autres poulets rôtis d'Au Maximum (Dalila Karabadja). Une offre d'habillement est également au menu (Patrick Barroso Graca). Ces commerçants seront désormais présents sur le marché toutes les semaines. Enfin, vous retrouverez la charcuterie franco-espagnole de La Réserve de Fanny (Tiphaine Gonzalo) le premier samedi de chaque mois.

Les commerçants sont satisfaits de leur installation sur le marché car les Charsiens répondent présents. **Si nous souhaitons que le marché continue de s'agrandir et que les commerçants s'y installent régulièrement, c'est à chacun de faire l'effort d'y faire quelques courses chaque semaine.**

Enfin, nous vous rappelons que, sur la route de sa tournée, le poissonnier La Marée Dieppoise (Elvis Lhéronde 06 67 74 10 60) s'arrête sur demande à Chars tous les lundis devant votre domicile (entre 9h et 10h environ). Soyez attentifs à son coup de klaxon !



Éco-randonnée 17/01/2021

Éco-randonnées

Depuis plus de deux ans, des éco-randonnées ont lieu régulièrement à Chars. Elles consistent à **nettoyer la nature de tous les déchets indésirables**. Elles visent aussi à sensibiliser le public sur le respect de l'environnement et à éduquer les plus jeunes aux bons gestes. Sur la base du volontariat, les éco-randonneurs se donnent **rendez-vous tous les deux mois environ, le dimanche matin de 10h à 12h**. Les gants, sacs et pinces de ramassage sont fournis par la Mairie à chaque sortie.



À vos agendas pour la prochaine éco-randonnée !

Quand ?
Dimanche 14 mars 2021.

Où ?
Place de la Mairie.



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est un des secteurs qui a été fortement pénalisé avec le confinement. Pourtant, quel plaisir de pouvoir s'échapper pendant quelques heures dans les histoires des autres, pouvoir partager des instants de bonheur, de suspens, de découvertes, d'aventures avec les auteurs, entrer dans leurs têtes avec leur autorisation !

Alors en cette fin d'année 2020, **nous avons commandé une soixantaine de livres récemment édités**. Venez les découvrir.

Si vous souhaitez vous investir bénévolement dans cette bibliothèque, n'hésitez pas à nous contacter

Pour celles et ceux qui ne sont pas inscrits, n'hésitez pas à passer nous voir.

L'inscription est gratuite car elle est offerte par la mairie.

Les horaires, en temps normal, sont :

- les mercredis de 16 à 18h
- les samedis de 10h à 12h

En période de confinement, nous avons mis en place le **"demandez et passez chercher la commande"** le samedi de 9h à 12h ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

VIVRE À CHARS

Les associations

LE SECOURS POPULAIRE

(antenne de Chars)

Une situation inédite, une hausse inquiétante des bénéficiaires.

La pauvreté gagne du terrain, jamais nous n'avons connu pareille situation.

Le nombre de familles bénéficiaires ne cesse de s'allonger (40% de demandes supplémentaires qui nous ont contraints à ouvrir pour une distribution alimentaire un 3^{ème} jour au lieu de 2 par semaine).

Pour la première fois de leur vie, certaines familles poussent la porte de notre association, **frappées de plein fouet par la crise sanitaire** qui creuse encore plus le fossé des inégalités.

La mobilisation des **7 bénévoles retraités a été primordiale** pour maintenir l'ouverture de notre structure pendant ces 2 périodes de confinement. Compte tenu de la petite superficie de notre local, les règles sanitaires en vigueur nous ont obligé à effectuer notre distribution alimentaire en extérieur.

Entre les deux confinements, **nous avons offert aux enfants** des familles bénéficiaires, avec l'aide de la Fédération du Val D'Oise, **une journée à la mer à QUEND** (dans la Somme) ainsi que la visite du parc du Marquenterre.

Le passage du camion "Relais Écoute Santé" toutes les 8 semaines sur le parking de la mairie a été maintenu.

Nos bénéficiaires y trouvent une écoute autour d'un café et peuvent rencontrer en toute confidentialité des professionnels de santé pour des conseils et une assistante sociale pour une aide aux problèmes administratifs.

Je remercie les bénévoles pour leur aide et leur disponibilité tout au long de cette année compliquée, les magasins Carrefour Market et Leclerc Express de Marines pour leurs dons alimentaires ainsi que les généreux donateurs en jouets, vêtements, vaisselle, petits meubles qui nous soutiennent dans notre action quotidienne.

Notre plus grand souhait pour 2021 est de voir rapidement **décroître le nombre de nos familles bénéficiaires**, qui serait synonyme d'une amélioration de leur cadre de vie ou de la reprise d'une activité professionnelle.

Nous sommes ouverts chaque mardi, mercredi, jeudi de 11h00 à 11h45.

Meilleurs vœux à tous

■ **ARIANE MARTIN**
La responsable de L'antenne



La journée des associations du 5 septembre 2020



Conservatoire du Vexin
Musique Danse Théâtre

LE CONSERVATOIRE DU VEXIN

Le **Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (S.I.M.V.V.O.)** a été créé en 1982 pour poursuivre l'action de l'AIMVF (Association Intercommunale de Musique du Vexin Français). Il a dernièrement été rebaptisé le **"CONSERVATOIRE DU VEXIN"**. Cet établissement public, auquel adhèrent quarante-quatre communes dont Chars, permet de répondre à la nécessité de créer une offre d'enseignement artistique en milieu rural (Vexin).

Le Conservatoire du Vexin qui participe à l'aménagement du territoire et facilite l'accès à la culture grâce à :

l'enseignement artistique spécialisé de la musique, de l'art dramatique et de la danse, des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle par des actions d'éveil, de sensibilisation à la musique et à l'art dramatique en milieu scolaire et périscolaire.

Le Conservatoire contribue également à dynamiser culturellement les communes de son territoire géographique de rayonnement par des actions de diffusion.

Vous pouvez les contacter par courrier, téléphone ou site internet :

- 📍 2 boulevard Gambetta
95 640 Marines
- ☎️ Tél : 01 30 39 20 65
- ✉️ ecoleintermusique@wanadoo.fr
www.simvvo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00
- vendredi : de 09h00 à 12h00



ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE : LES LUTINS DU VEXIN



La nouvelle équipe des Tournesols a le plaisir d'accueillir vos enfants au périscolaire le matin et le soir ainsi que les mercredis et toutes les premières semaines des petites vacances.

Nous sommes également présents en juillet.

L'accueil de loisirs de Marines restera ouvert sur les périodes non couvertes par l'accueil de Chars.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à notre fonctionnement sur notre site internet

www.lutinsduvexin.fr



ASSOCIATION

DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHARS

L'association vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

Rappel des différents rôles de l'ASPEC :



espérons une amélioration de la situation sur l'année 2021 afin de pouvoir proposer certaines activités aux enfants comme le Carnaval ou encore la kermesse, qui est un moment de convivialité.

PREMIER RÔLE

Nous vous rappelons que les représentants des parents d'élèves ont pour rôle de :

- Représenter les parents et de poser leurs questions lors des conseils d'école ;
- D'entretenir le lien entre les familles et les enseignants mais aussi avec la Mairie ;
- D'aider à soutenir les familles ;
- De veiller à l'intérêt de l'enfant, sa sécurité, son environnement.

Tout parent peut à tout moment solliciter un représentant élu.

DEUXIÈME RÔLE

Nous avons une autre casquette : proposer des manifestations pour soutenir financièrement les projets d'école.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire actuelle, nous n'avons pas pu et ne pourrons pas organiser nos événements habituels. Nous

Pour organiser tous ces moments qui participent à la vie de notre commune et qui permettent de récolter des fonds pour les projets dont bénéficient nos enfants, nous sommes peu nombreux et avons besoin de parents volontaires... alors **REJOIGNEZ-NOUS**, vous êtes les bienvenus.

N'oubliez pas de jeter un oeil sur le panneau d'affichage de l'école !!!

aspechars@gmail.com

■ ASPEC Chars



Membres du bureau 2020-2021





**ASSOCIATION
CYCLISTE
DE LA VALLÉE
DE LA VIOSNE**

Bonjour,

En ces temps difficiles tant moralement que physiquement, venez vous ressourcer en pratiquant le cyclotourisme.

Cette activité culturelle et sportive vous est proposée au sein de l'AC2V (Association Cycliste de la Vallée de la Viosne), qui est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo). Notre club privilégie la convivialité et la camaraderie sans esprit de compétition.

Des sorties sont organisées tous les mercredis et samedis à 13 h 30 au départ de la mairie de CHARS. Elles sont ouvertes à tous quel que soit le niveau en tenant compte des gestes barrières et des contraintes sanitaires actuelles.

En 2021, nous organiserons une randonnée cyclotourisme au départ de CHARS, le 5 septembre, où une centaine de participants est attendue pour découvrir le charme du Vexin et plusieurs grands raids sont prévus dans toute la France pour nos adhérents.

Nous serons présents pour la journée des associations en septembre 2021 et nous espérons aussi pour le TELETHON. Comme je l'ai dit à Madame le Maire, nos tenues de cyclistes font honneur à la commune car tous nos dossards font référence à celle-ci. CHARS est devenue une commune reconnue dans le monde sportif.

Vous pouvez mieux nous connaître en visitant notre site : club.quomodo.com/ac2v ou nous contacter au 06 13 09 34 02

À toutes et tous Bonne Année 2021

■ PASCAL SEMÉ
Le Président



AS CHARS

Après la création du club de l'AS Chars en avril 2014, l'occasion nous est donnée, en quelques lignes, de faire un petit bilan.

Je souhaite tout d'abord en préambule, rendre hommage à Michel CELLARD, 1^{er} supporter du club et qui a consacré, tout juste retraité, 4 mois de sa vie pour rénover intégralement le club house du club. Il nous a quitté prématurément. Je tenais à le remercier pour sa présence à nos côtés.

Il a, avec d'autres, rendu concret le projet de l'AS Chars. Ce qui nous a permis d'engager nos premiers licenciés lors de la saison 2014-2015 (en Septembre 2015) dans les compétitions de la Fédération Française de Football.

Une grande partie de l'équipe dirigeante et des bénévoles impliqués dans cette petite aventure, était déjà là depuis 2010 dans le cadre de la section Foot du foyer rural de Chars.

L'engagement bénévole est une histoire de longue haleine.

Depuis 2014, ce sont maintenant plus de 650 licenciés qui se sont inscrits au sein du club et ce dès l'âge de 5 ans.

Ce sont plus de 20 bénévoles qui se sont succédés tout au long de ces saisons pour encadrer les entraînements, 1 ou 2 fois par semaine, accompagner les enfants lors des déplacements à travers le Val d'Oise les jours de match, avec le soutien de certains parents engagés, et de quelques partenaires fidèles.

L'AS Chars a pris l'initiative de se rapprocher depuis de nombreuses années des clubs de Boissy l'Aillierie, de Cormeilles en Vexin et d'Arronville, avec qui nous partageons une vision identique du football rural. De ces rapprochements, sont nées des amitiés solides qui participent à l'ossature de notre club et sa pérennité.

Ce sont ces mêmes bénévoles qui tracent le stade tous les 15 jours et nettoient les vestiaires et le Club House.

Au total, plus de 6 000 heures de bénévolats ont été consacrées par une poignée de gens engagés au service des autres et de leur passion.

L'occasion est rare de dire "Merci". Je le fais ici, au nom de toutes les personnes qui ont pu bénéficier de ces engagements. Cela participe à la vie de notre commune. Cela donne l'occasion aux gens de se croiser, de se parler, de mieux se connaître. Beaucoup d'amitiés se sont nouées sur et autour du stade... C'est aussi la vocation de toutes les associations qui œuvrent sur la commune.



La municipalité a accompagné cette ambition, qui permet à **chaque enfant de Chars de pouvoir jouer au football** sur un stade à portée de vélo.

Elle s'est engagée, même par vent fort, dans la rénovation du stade, de l'éclairage, des vestiaires. Ce qui permet aujourd'hui d'accueillir toutes celles et ceux qui le souhaitent et créer ensemble les merveilleux souvenirs collectifs dont tous se souviendront plus tard.

L'équipe technique de la commune intervient également pour l'entretien et la tonte de la pelouse à chaque fois que cela est nécessaire.

La nouvelle équipe municipale nous a renouvelé sa confiance et nous l'en remercions. Cela récompense nos engagements.

Nous avons également tout au long de ces années, pu reconstruire une relation de qualité avec le **L.E.P de Chars**, ce qui permet aujourd'hui de **partager nos installations respectives** et ainsi offrir la possibilité aux enfants de Chars de pratiquer **"au chaud"** leur sport durant toute la période d'hiver.

La saison 2019-2020 s'est terminée en mars dernier dans le contexte sanitaire que nous subissons tous. Nous étions enthousiastes en septembre pour reprendre la saison 2020-201. Malheureusement, la saison a été également interrompue brutalement et devrait reprendre au moment où j'écris ces lignes (janvier 2021).

Toute l'équipe de l'AS Chars est impatiente de retrouver ses licenciés. Dans cette attente, nous vous souhaitons la plus belle année 2021 possible...

■ GILLES WAGNON
Président fondateur AS CHARS



Il était temps que cette année 2020 se finisse !

La décision d'annuler la chasse aux œufs de Pâques, la brocante de Chars, le loto, le spectacle de Noël des enfants et le feu d'artifice de fin d'année en 2020 a été très difficile à prendre, mais inévitable de par l'apparition de la Covid 19.

Qu'à cela tienne, nous avons tout de même eu la possibilité de proposer quelques activités. En février dernier, nous avons organisé une soirée mexicaine, avec près d'une soixantaine de participants. Tortillas, chili con carne (fait maison), tequila... ont enflammé cette soirée qui s'est finie sur la piste de danse.

Ce n'est que début octobre que nous avons eu le plaisir de vous retrouver, avec la 4^{ème} édition de la **"Charsse au trésor" familiale**. 25 familles ont participé à cette journée mêlant jeux, épreuves, énigmes, dégustations, et c'est finalement la famille Lalliet qui a gagné et découvert le trésor rempli de chocolat (qu'on avait enterré dans les bois). Aucune des équipes participantes n'a démerité et tous les enfants sont repartis avec une coupe, un diplôme, et des chocolats.

Puis, nous avons **organisé notre 1^{ère} édition du concours de dessins et d'histoires d'Halloween**, auquel 29 enfants de la maternelle à la 6^{ème} ont participé. Citrouilles, monstres, châteaux hantés, fantômes, zombies ont pris part dans les œuvres des enfants. La remise des récompenses a eu lieu à Pic Wic Toys à Eragny, et chaque enfant a pu choisir son cadeau à partir d'un budget limité et défini.

Pour le Téléthon, nous avons organisé une vente de poulet rôti / pommes de terre, crêpes, objets Téléthon; et la solidarité dont vous avez fait preuve nous a montré qu'à Chars, la générosité est omniprésente! Grâce à vous, nous avons récolté 1801€ au profit du Téléthon.

Contraints par le Covid de ne pouvoir proposer des activités en intérieur, nous avons clôturé 2020 avec une nouvelle activité "confinée"; un **concours "mon plus beau sapin de Noël"**. 25 familles nous ont fait parvenir les photos de leurs sapins décorés. Il y a

COMITÉ DES FÊTES DE CHARS

des artistes qui s'ignorent parmi vous ! C'est Magali Lablanchy, qui a remporté le prix du plus beau sapin.

Nous ne savons pas encore quelles activités nous pourrions proposer en 2021, tout dépendra de l'évolution épidémique, mais nous ne manquerons pas de vous en informer sur notre page Facebook **"comité des fêtes de Chars"**.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021. Prenez



soin de vous et de vos proches. Nous avons hâte de vous retrouver !

■ SÉBASTIEN RAVOISIER
Le président du comité des fêtes de Chars



DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE USEP DES TOURNESOLS

L'Association Sportive et Culturelle (ASC) USEP des Tournesols de Chars est une association type "loi 1901", affiliée à l'USEP 95, et qui a pour but de développer la pratique sportive des enfants tout en les rendant plus autonomes, plus responsables, plus citoyens. Elle est indissociable de l'École de par ses statuts, et peut en être un prolongement, en dehors du temps scolaire.

L'USEP, c'est quoi ? C'est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, c'est le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'Enseignement, et c'est une Fédération Sportive, la 4^{ème} en nombre de licenciés en France, liée à l'Education Nationale et au Ministère des Sports par une convention.

L'ASC USEP des Tournesols ne compte plus cette année scolaire que 6 classes, les classes de maternelle ayant choisi de ne pas s'affilier en raison de la pandémie qui limite les activités possibles. Cela représente **133 enfants, 10 adultes travaillant dans l'école et 8 parents d'élèves affiliés**.

Ce n'est un secret pour personne que cette année, comme lors de la fin de l'année scolaire précédente, les activités sportives et les sorties scolaires ou hors temps scolaire sont impossibles, et cette situation perdurera certainement tant que sévira l'épidémie de Covid-19 et le risque de contaminer des personnes ne faisant pas partie d'un groupe stable constitué (la classe).

Que dire donc alors ? Que les activités sportives sont limitées aux séances d'EPS faisant partie des instructions officielles ? En fait, non ! L'USEP 95 propose régulièrement en ligne des "e-rencontres", des défis collectifs à relever par classe et à mettre en commun par école ensuite. Il suffit juste que les enseignants adhèrent au défi.

Financièrement parlant, l'association a financé l'affiliation de tous les enfants et adultes qui ont été bien sûr beaucoup moins nombreux à prendre en charge eux-mêmes son coût. Ce "manque" est cependant compensé par le fait que, comme il n'y a pas de sorties, les dépenses de transport sont encore nulles actuellement.

J'en termine maintenant en remerciant **énormément et chaleureusement les quelques parents** qui soutiennent l'association en prenant une licence même s'il n'y a aucune activité pour le moment. Je n'oublie pas non plus de remercier énormément la Mairie de Chars, qui soutient financièrement chaque année l'association USEP de l'école par l'octroi d'une subvention.

Je vous souhaite malgré tout à tous une excellente nouvelle année 2021, et surtout une très bonne santé, en espérant que les choses s'amélioreront et pourront enfin reprendre un cours plus "normal".

■ M^{ME} COUSIN

ASSOCIATION LA BOBINE À RAYURES

La Bobine à Rayures est née d'une rencontre, d'une volonté de **partage** et de **collaboration**. Caroline et moi-même rêvions d'une association charsienne qui permettrait à des femmes de pouvoir se retrouver et de coudre ensemble des vêtements pour toute la famille et des accessoires. Nous sommes animées d'une volonté forte de promouvoir le fait-main ainsi que les **techniques traditionnelles de crochet, tricot, broderie et couture**. La Bobine à Rayures est un atelier collaboratif de couture et de création où, hors période de crise sanitaire, nous nous retrouvons avec joie et bonne humeur chaque jeudi soir de 20h00 à 22h30 au Foyer rural de Chars.

Il n'y a pas d'enseignant à la Bobine à Rayures, chacune vient créer avec sa machine, son histoire, ses savoir-faire et son projet dans une ambiance chaleureuse. Traditionnellement, nous débutons l'année avec des projets communs

qui s'adaptent à toutes les morphologies. Les nouvelles adhérentes sont accompagnées par les adhérentes plus chevronnées et chacune trouve très vite ses marques. Ces projets de démarrage permettent de **créer des liens solides** entre les adhérentes.

L'exaltation autour d'une création est souvent de rigueur et nous cousons de concert avec entrain. Collaboration et entraide sont les maîtres-mots à la Bobine ! Les seuls prérequis pour nous rejoindre sont l'envie, une once de débrouillardise et un petit grain de folie.



La Bobine à Rayures

La situation sanitaire ne nous permettant malheureusement pas de nous retrouver en ce moment, nous tentons de faire preuve d'inventivité et veillons à ne pas rompre le lien grâce aux réseaux sociaux et continuons d'échanger quotidiennement sur nos projets dans l'attente de pouvoir rouvrir l'atelier dans des conditions sereines.

Vous êtes curieux de découvrir notre association ?

Vous avez des questions ? des envies ?

Contactez-nous à :
labobinearayures@gmail.com.

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

■ ÉMILIE CHAMPEIX LE BALCH,
Présidente de la Bobine à Rayures.

LE CLUB DE L'AGE D'OR

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle et heureuse année 2021. Qu'elle vous soit douce et aussi agréable que possible.

Et profitez pleinement de tous les instants précieux de la vie.

Nous recommençons de nouveau avec une situation délicate où nous avons tous un rôle à jouer.

Les activités culturelles proposées par l'Age d'Or sont donc annulées et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons tous été très déçus de devoir abandonner nos loisirs mais il en va, à ce stade, de la santé de tous et ce n'est que pour mieux se retrouver, dans quelque temps, dans de meilleures conditions, espérons-le.

Toute l'équipe de l'Age d'Or travaille depuis des semaines pour scénariser les différentes hypothèses et rebondir à chaque annonce faite par nos élus. Croyez-nous, ce n'est pas simple !

Mais peut-être que certaines et certains d'entre vous se demandent qui nous sommes. Notre association permet de créer un lien entre les personnes de plus de 55 ans.

En temps normal nos activités principales sont :

- plusieurs repas (Pot-au-feu, anniversaires, automne-Noël)
- une ou deux sorties

En 2020, nous avons pu juste faire :

- la galette en janvier
- le pot-au-feu

et en fin d'année, nous avons offert un petit ballotin de chocolats à chacun de nos adhérents, un petit clin d'œil pour leur dire que nous pensions à eux.

Pour nous contacter, n'hésitez pas à nous laisser un courrier à notre attention à la mairie. A bientôt le plaisir de faire votre connaissance. Nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre club où l'amitié n'est pas un vain mot.

■ LE BUREAU



LA BOURSE AUX VÊTEMENTS DE CHARS

L'association "bourse aux vêtements" de Chars fonctionne grâce aux **10 bénévoles** qui se mobilisent pour organiser les 2 bourses annuelles en mars et octobre.

Une année pas comme les autres, une année difficile, avec cette pandémie qui nous a contraint d'annuler notre bourse aux vêtements d'hiver prévue début octobre et attendue par nombre d'entre vous.

Heureusement en mars avant le confinement, vous aviez pu venir nombreux faire **vos emplettes à petits prix** lors de notre bourse d'été.

Aucune sortie pédagogique n'ayant été organisée par les écoles de la commune pour des raisons sanitaires, les membres du Bureau ont voté cette année pour une participation financière de l'association à l'achat des élastiques qui ont servi à la fabrication des masques pour enfants qui vous ont été distribués gratuitement au printemps.

Les prochaines bourses aux vêtements se dérouleront si nous obtenons les autorisations :

Du 12 mars au 22 mars 2021 pour les vêtements d'été,

Du 01 octobre au 11 octobre 2021 pour les vêtements d'hiver.

Nous vous y attendons nombreux !

ARIANE MARTIN ■
Présidente de la bourse aux vêtements

LES AMIS DE CHARS



Quel bonheur de vous retrouver, même si c'est au travers de ce bulletin municipal ! L'année dernière a été une année "vide" pour toutes les associations et notamment la nôtre.

Tout d'abord, permettez-moi de vous la présenter :

"Les Amis de Chars" existe depuis **presque 20 ans**. Toute petite au début, elle était exclusivement charsienne et s'est développée petit à petit sur les communes avoisinantes.

Quel est son objectif ?

Nous misons essentiellement sur la **bonne ambiance** de notre groupe.

Certes, notre but est de proposer des activités :

- culturelles (visites de villes accompagnées de guides, de musées, de théâtres et de spectacles, cours d'informatique, atelier de peinture, exposition),
- sportives (randonnées qui ont toujours une petite note historique sur notre région, nos paysages, les jeux de boules),
- gustatives et de rencontres (repas partagés lors de nos sorties à la journée, restaurants, traiteurs ou pots d'accueil au printemps, fin d'année, assemblée générale...)

➢ Nous avons eu beaucoup d'activités qui ont été pénalisées par la Covid. Notre voyage au Mont Saint-Michel, nos ateliers informatiques, nos visites et repas ont dû être supprimés à chaque confinement. Nous avons pu garder les activités extérieures le plus longtemps possible comme les boules, les randonnées et l'atelier de peinture dans le jardin.

Si vous souhaitez mieux nous connaître vous pouvez adresser **un courrier au nom des Amis de Chars**, à l'adresse de la mairie pour y laisser vos coordonnées.

En attendant, prenez soin de vous. Je sais que c'est la phrase qui est souvent dite mais elle est sincère. Il faut faire l'effort actuellement afin de pouvoir de nouveau profiter de notre liberté de mouvement en toute sérénité.

Juste pour information et si les contraintes sanitaires le permettent :

La pétanque reprend comme d'habitude, les jeudis et samedis à 14h à côté du lycée professionnel.

■ AGNÈS AGLAVE-LUCAS
Présidente de "Les Amis de Chars"



RETOUR
SUR 2020...
CAP SUR 2021

Les travaux dans la commune et le service technique



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020



— Les travaux de réfection de la rue Dory subventionnés à hauteur de 70 % par la Région Île-de-France et le Département du Val d'Oise dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional.

- Réhabilitation des soubassements de la cantine scolaire, des toilettes de la maternelle et réfection des murs des vestiaires.
- Travaux de réaménagement de la placette 8-10 rue de Gisors.
- Changement des gouttières des écoles côté stade.
- Enfouissement des réseaux électriques avec le concours du Syndicat Intercommunal d'Électricité et Réseaux de Câbles (SIERC) sur la sente de la Maladrerie et la rue Baleyrier du n° 33 au n° 45.
- Réhabilitation du mur de soutènement de la Jambardière (chemin communal inscrit au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées) subventionnée par le Conseil Départemental.
- Élagage des talus rue de Marines.
- Pose d'une citerne à eau au cimetière.

ACQUISITION DE MATÉRIEL AU SERVICE TECHNIQUE POUR 2020

Une tondeuse, une moto pompe, une traceuse, des guirlandes de Noël.

Nous remercions tous les agents du service technique qui, malgré les conditions de travail compliquées en cette période de COVID-19, ont mis leurs compétences au service de la population pour maintenir au mieux votre cadre de vie.

Un merci également à Thierry et Xavier pour leur participation à la réalisation et mise en place de nos deux pêcheurs sur le rond-point de la commune.



TRAVAUX D'ISOLATION SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL :

Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

La commune de Chars a répondu à l'appel à projets lancé par la Maison du Parc (2015) pour son cabinet médical et a ainsi pu faire réaliser l'isolation thermique de ce bâtiment communal en 2018 et percevoir la prime correspondante au montant HT retenu des travaux présentés (91 722 € HT présentés, 72 658 € HT retenus, 58 126,40 € de prime).

Cette mise en œuvre s'est traduite concrètement par un accompagnement du Parc sur le suivi des travaux avec l'entreprise sur place, sur le contrôle des matériaux et enfin leur réception permettant la validation du dossier pour versement de la prime.

Dans le cadre du versement perçu, la commune doit porter à

la connaissance de sa population et des usagers les contacts suivants qui peuvent vous être utiles pour vous accompagner dans les conseils à obtenir (architecture, droit, financement, impôts, énergie) :

► La maison du Parc organise des permanences d'information sur l'habitat :

Pour tous les renseignements :
Tél 01 34 48 66 10
contact@pnr-vexin-francais.fr

► Support de communication :
http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/588/document_fichier_fr_permanences_habitat.pdf

ARIANE MARTIN
Adjointe aux travaux

Les travaux prévus en 2021

- Enfouissement des réseaux rue Baleyrier du n° 47 au n° 75 bis
- Columbarium : mise en place de 12 nouvelles cases et aménagement de l'espace du jardin du souvenir.
- Aménagement du presbytère et de sa remise dans le cadre du contrat d'aménagement régional.
- Diagnostic des travaux à réaliser sur l'église.
- Création de 3 logements au 12, rue de l'église.

Nouveaux commerces

L'année 2020 a vu s'ouvrir à Chars 2 nouveaux commerces en centre-ville.

Le premier à être venu agrémenter de sa savoureuse cuisine vietnamienne le centre ville de Chars durant l'été 2020 est VINA BOBUN.

Situé rue de Gisors en lieu et place de l'ancienne pizzeria, ce restaurant spécialisé dans la gastronomie vietnamienne vous propose des plats confectionnés sur place, avec des produits frais, afin de faire voyager vos papilles de l'autre côté du globe. Vous allez découvrir l'authenticité de cette cuisine et de ces plats parfois méconnus.

Jean, le gérant, très sympathique personnage au parcours professionnel et culinaire accompli, vous accueille avec son équipe, pour vous préparer ce qui fait la renommée de cette cuisine exotique : des Bo Buns, des nems, des rouleaux de printemps, des Phô, des sandwiches vietnamiens, des samossas, du riz cantonais, du riz Loc Lac... le plus simple, c'est d'y aller, et de goûter !!!

Pour le moment, seule la vente à emporter et la livraison sont proposées, mais cela va probablement évoluer au cours de l'année 2021.



Le second commerce à avoir vu le jour en cette fin d'année 2020 est le retour de sa supérette "AU PETIT CHARSIEN"

Vous étiez nombreux à attendre cette réouverture, vous aviez connu l'ancienne COOP, tenue par Mr Labassi Aziz; il revient parmi nous, toujours au 8/10 rue du Général Leclerc.

"Zizou", comme l'appellent les habitués, est heureux de revenir à Chars, de retrouver cette clientèle qui a toujours su lui faire confiance, il souhaite rester de manière permanente à Chars, faire évoluer sa supérette, et ainsi s'investir durablement au sein du centre-ville.

À l'intérieur vous y trouverez un nouvel agencement des rayons; plus aéré et lumineux où vous sont proposées près de 200 références en produits frais, épicerie, boissons, alimentation générale, et même une gamme bio Il s'y trouve également de nombreuses vitrines réfrigérées, et quotidiennement vous pourrez trouver un étal de fruits et de légumes frais.

Un service de livraison à domicile est proposé quotidiennement, dans un rayon de 10km autour de Chars, et tous les 15 jours, à la demande, un couscous Djerbien vous sera proposé à la vente.

La quinzaine commerciale de Chars

À fin de dynamiser l'animation commerciale de Chars, la Mairie s'est fixée comme objectif de **créer un événement fédérateur avec les commerçants de Chars.**

La très grande majorité d'entre eux a répondu favorablement à cette initiative et c'est ainsi qu'est née l'idée d'une quinzaine commerciale. Le principe en est simple : pour tout euro dépensé chez les commerçants partenaires, **une carte de participation est tamponnée** et lorsque celle-ci est complète, elle est déposée dans une urne permettant de participer au **tirage au sort de la tombola**, dont les lots sont mis en jeu par les commerçants.

À cause de la crise sanitaire, la quinzaine initialement prévue en novembre a été reportée. Mais ce n'est que partie remise tant cet événement semblait attendu de tous. **Surveillez les supports de communication numérique de la ville, les panneaux d'affichage et les vitrines des commerçants pour l'annonce des nouvelles dates !**

La communication

— Notre bulletin annuel "Clic" —

Le Journal de la commune a toujours été attendu au sein de Chars et Bercagny.

C'est un moyen

de se tenir informé des derniers événements, projets, et actions passées ou à venir au sein de nos villages.

Le titre de votre nouvel outil d'information, **CLIC** (C'est L'Info Char-sienne), résume notre **volonté de vous tenir au courant** de ce qu'il se passe à Chars, avec cette touche de modernité à laquelle le mot "Clic" renvoie. Nous y partagerons

avec vous un maximum d'informations utiles et pratiques.

Il y aura bien évidemment la version annuelle, mais également des petits CLIC, quand l'actualité s'y prêtera.

L'équipe chargée de la rédaction et de l'élaboration de ce journal met tout en œuvre **pour coller aux mieux à vos attentes** et rendre compte de tout ce qui est organisé, dans les domaines qui vous sont chers.

Nous comptons sur vos retours pour nous aider à améliorer votre CLIC. **Vos idées, suggestions, témoignages... sont les bienvenus !**



— Facebook de Chars

Afin de vous transmettre les dernières actualités de votre commune, en plus du CLIC et du site internet de la ville, la municipalité tient une page officielle sur Facebook.

Rejoignez-nous sur <https://www.facebook.com/communedechars>



CONTACTEZ-NOUS sur clic@mairie-chars.fr



CAP SUR 2021

Les élections

Comme vous le savez, les élections n'ont eu besoin que d'un tour pour élire les nouveaux conseillers. En revanche le confinement, qui a suivi cette élection, a obligé les anciens conseillers à continuer la gestion de Chars et nous tenons à les en remercier, sincèrement.

Nous vous rappelons que d'autres élections vont demander votre participation. Il s'agit des élections régionales. Initialement, elles devaient se dérouler en mars 2021. Dans un rapport remis vendredi 13 novembre, l'ancien président du Conseil constitutionnel Jean-Louis Debré préconise un report des élections régionales et départe-

mentales en juin 2021. Une proposition validée par le Premier ministre Jean Castex et le Parlement. La date n'est pas fixée à ce jour.

A quoi sert cette élection ?

La loi donne au conseil régional "compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire".

Donc, à tout instant, si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous sur les listes électorales de Chars afin de pouvoir voter dans notre commune.

NOS PARTENAIRES

SMIRTOM

COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR 2021

La collecte des objets encombrants a lieu **2 fois par an**

- 11 mars 2021
- 09 septembre 2021

COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Elle s'effectue :

- Le vendredi pour les **ordures ménagères**
- Le lundi toutes les 2 semaines pour les **emballages/papiers (en mélange dans le bac jaune)**.
- Le mardi toutes les 4 semaines pour le **verre (dans le bac vert)**.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et rentrés une fois la collecte effectuée. Il est interdit de laisser ses bacs sur le trottoir toute la semaine.

Le calendrier de ramassage est disponible sur le site du Smirtom et en Mairie.

Modalités d'accès

Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite.

L'accès à ces déchetteries est **gratuit pour les particuliers**, dans la limite de **1m³ par semaine**

DÉCHETTERIE DE MARINES

Situé rue du Goulet à Marines, elle est accessible aux horaires suivants (au plus tard 15 min avant la fermeture).

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 01 avril au 31 octobre. Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} mai

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h - 12h		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
Après-midi	14h - 19h		14h - 19h		14h - 19h	14h - 19h	

HORAIRES D'HIVER

Du 01 novembre au 31 mars. Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h - 12h					9h - 12h	9h - 13h
Après-midi	14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	



et par foyer. L'accès est payant pour les artisans, commerçants et administrations.

Les déchets que vous pouvez apporter

Les déchetteries sont équipées pour accueillir dans leurs bennes :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, télévision,...)

- Les déchets végétaux
- Le bois
- Les gravats, inertes
- La ferraille
- Le carton
- Le tout-venant

Elles peuvent également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits chimiques...).



QU'EST-CE QUE LE PAD ?

C'est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage.

Avocat, juriste, notaire, médiateur et conciliateur sont à votre écoute.

Uniquement sur rendez-vous au ☎ **01 30 39 23 34.**



RENSEIGNEMENTS ET CONTACT :

Le PAD ne se trouve plus à Marines depuis fin décembre 2020. Plus aucune permanence ne s'y tiendra.

Le PAD est maintenant situé au siège de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)

📍 **1, rue de Rouen, 95450 Vigny.**

Un agent est présent tous les mercredis de 9h à 12h.

Les autres jours, uniquement par téléphone au **01 30 39 23 34**, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Vous pouvez également contacter le PAD par mail : **pad.ccvexincentre@gmail.com**

L'agent d'accueil tient à votre disposition différents documents juridiques :

- Demande d'aide juridictionnelle
- Requête devant le juge aux affaires familiales (JAF)...

QUE TROUVE T-ON AU PAD ?



Le **CIDFF 95** (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Val d'Oise)

Quelle que soit votre situation, un(e) juriste qualifié(e) vous accueille et vous informe sur :

- Le droit des personnes (mariage, divorce, union libre, pension alimentaire...)
- Le droit du travail (contrat de travail, licenciement...)
- Le droit des biens (consommation, dettes, surendettement...)
- Le droit pénal (procédure, violences familiales et physiques...)

Permanence assurée par un(e) juriste du CIDFF 95 les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9h30 à 12h30, sur RDV.



Consultation juridique d'avocat : À ce jour, aucun avocat ne tient de permanence au PAD.



Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, ou locataires entre eux, litiges à la consommation...)

Permanence d'un conciliateur sur RDV :



Tous les mardis matin de 10h à 12h à Vigny,
Un lundi par mois de 14h à 17h à Boissy l'Aillierie.

Notaire

Si vous avez des questions concernant l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier, un contrat de mariage, une donation entre époux, besoin de conseils sur les droits de succession, le droit commercial... Un notaire vous accueille, vous écoute et vous informe.

Permanence d'un notaire chaque 1^{er} mercredi du mois, sur RDV.



La mission locale reste à Marines !

Vous avez entre 16 et 25 ans et êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ? Rendez-vous dans votre mission locale de proximité !

Vous y trouverez à votre service des conseillers qui vous aideront dans toutes vos démarches relatives à l'emploi et à la formation.

Inscrivez-vous sur <http://www.missionlocalecergyponoise.fr> afin d'obtenir votre 1^{er} rdv auprès de la mission locale de Marines. Les rdv seront assurés les mercredis matin de 9h à 12h dans les locaux de la mairie de Marines.

Plus de renseignements au ☎ **01 30 38 85 62.**

Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)

La CCVC est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres. Composée de 34 communes dont Chars (voir carte), elle a pour objet d'associer ces communes dans un espace de solidarité avec un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Le conseil communautaire est composé de 52 membres issus des conseils municipaux (4 membres pour Chars : Evelyne BOSSU, Ariane MARTIN, Nicolas BELANGÉ, Philippe CHAUVET), qui votent le budget et délibèrent sur tous les sujets relevant des compétences de la CCVC.



Les compétences sont les champs d'action de la CCVC :

- Aménagement de l'espace (obligatoire)
- Assainissement des eaux usées (obligatoire),
- Actions de développement économique (obligatoire),
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (obligatoire),
- Politique du logement d'intérêt communautaire et du cadre de vie,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés (obligatoire),
- Politique de la ville,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (obligatoire),
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- Maisons de Services au Public,
- Petite enfance, périscolaire et jeunesse,
- Personnes âgées,
- Transport collectif,
- Infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- Développement culturel,
- Ruissellement.



Covoit'ici: le service de covoiturage !

Si vous souhaitez vous déplacer sans contraintes avec un mode de transport **pratique, écologique, économique et sans réservation**, Covoit'ici propose dans le Vexin des lignes de covoiturage. La ligne fonctionne comme une ligne de bus avec des arrêts de covoiturage qui vous permettent de rejoindre Cergy, Pontoise ou encore Ennery (adresses des arrêts sur www.covoitici.fr).

Vous êtes passager ? C'est **gratuit** ! Rendez-vous à l'arrêt Covoit'ici le plus proche, renseignez votre destination dans l'application, par SMS ou par téléphone (assistance gratuite de 7h à 20h au 01 79 73 89 73), attendez à l'arrêt et un conducteur s'arrêtera pour vous emmener à votre arrêt de destination.

Vous êtes conducteur ? Vous serez prévenus de la présence d'un passager et vous êtes indemnisés de 0,50 € par trajet pour la mise à disposition vos sièges libres. Vous toucherez entre 0,50 € et 1,50 € par passager transporté, en fonction du trajet.

UN SERVICE SÉCURISÉ, FIABLE ET RAPIDE.

La sécurité est au cœur des préoccupations de ce service : conducteurs comme passagers sont identifiés par leur numéro de téléphone et Covoit'ici sait en permanence qui voyage avec qui.

Aux heures de pointe, Covoit'ici assure la **"garantie départ"** et la **"garantie retour"**. En clair, si aucun conducteur ne s'est arrêté dans les

10 minutes qui suivent votre demande, Covoit'ici met en œuvre les moyens nécessaires pour que vous arriviez à bon port rapidement.

UN ARRÊT COVOIT'ICI À CHARS.

L'arrêt de covoiturage de Chars se trouve sur le parking du Lycée Professionnel du Vexin, rue de Marines.

Cette initiative est portée par le Conseil Départemental du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et les habitants.



Téléassistance du Conseil Départemental du Val-d'Oise

L'objectif de la téléassistance ? Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Le Conseil Départemental du Val d'Oise a choisi la société Vitaris comme prestataire pour ce service.

Il permet aux bénéficiaires d'être reliés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage si besoin. Ce service propose également le détecteur de chute, sans surcoût.

De façon complémentaire, vous pouvez bénéficier si vous le souhaitez d'une assistance psychologique pour une écoute et un soutien. Ce service est assuré par des psychologues.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, vous pouvez accéder à des prestations domotiques (chemin lumineux, détecteur d'inactivité, boîte à clés).

CONDITIONS DE L'AIDE :

Personnes âgées de plus de 60 ans et/ou personnes handicapées résidant dans le département du Val d'Oise.

Pour tous renseignements, contacter Vitaris par téléphone **01 30 56 43 90** ou par mail teleassistance95@vitaris.fr



COÛT DES PRESTATIONS DE BASE ET MONTANT DE L'AIDE

Téléassistance :

- Pour les personnes non imposables sur le revenu : Prise en charge de l'abonnement mensuel par le Département (7,30€ par mois par abonné).
- Pour les personnes imposables sur le revenu : 7,26 € par mois à régler auprès de la société VITARIS. Pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), cette prestation est pour partie prise en charge, déduction faite du ticket modérateur.



VIE est l'intermédiaire entre le demandeur d'emploi et le donneur d'ordres, et assure la meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet de l'association www.vie95.fr ou par téléphone au **01 34 66 44 88**

Le Transport À la Demande (TAD)

LE TAD SENIORS

La Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) a mis en place le TAD pour les seniors de 62 ans et plus (hors personnes à mobilité réduite / justificatif d'âge demandé) habitant sur son territoire.

La CCVC met à disposition un véhicule avec chauffeur pour accompagner les seniors dans leurs déplacements sur tout le territoire et dans un périmètre de 20 kilomètres autour de Vigny pour les courses et soins médicaux (Osny / Cergy / Pontoise / Meulan / Magny-en-Vexin). Le chauffeur vient vous chercher à votre domicile ou aux points demandés.

Tarif : 2€ le trajet simple

Réservation : 01 30 39 23 34 / 07 87 11 75 92 (à effectuer la veille avant 17h)

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h (ne fonctionne pas les jours fériés et durant les congés du service)

LE TAD VEXIN

Depuis 2019, TAD Vexin est un nouveau service de Transport À la Demande d'Île-de-France Mobilités. Il est ouvert à tous et accessible avec tous les titres de transport valables sur le réseau Île-de-France Mobilités du lundi au vendredi.

Comment ça marche ? : la navette (petit véhicule) prend en charge le voyageur à un arrêt de bus de sa commune à un horaire prédéfini et le dépose à un arrêt de rabattement où on lui garantit une correspondance avec les lignes 95-05 ou 95-08 pour se rendre à Cergy ou à Pontoise.

Tarif : accessible avec un titre de transport francilien ou un ticket à 2€ acheté auprès du conducteur.

Réservation, horaires et arrêts de rabattement : en ligne sur le site <https://tad.idfmobilites.fr> ou sur l'application **TAD IDFM**.



Vexin Insertion Emploi

VIE (Vexin Insertion Emploi)

VIE est une association intermédiaire qui embauche des personnes en recherche d'emploi pour les mettre, contre rémunération, à disposition de particuliers, d'associations, de collectivités et d'entreprises, pour effectuer des activités qui n'étaient pas assurées dans les conditions économiques locales et qui ne nécessitaient pas l'embauche d'un salarié à temps complet. Elle assure

l'accompagnement du salarié dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le cœur de mission de l'association VIE est la mise à disposition et l'accompagnement de personnels auprès de particuliers, d'entreprises, de collectivités, d'artisans, d'agriculteurs...

VIE confie, à des demandeurs d'emploi inscrits à l'association, des missions de travail chez des donneurs d'ordres : particuliers, entreprises et collectivités.

Le CAUE du Val-d'Oise

Comme beaucoup depuis le début de la crise sanitaire, vous avez peut-être renoncé ou mis en suspens des projets de construction ou d'amélioration de votre habitat. Cette situation ne doit pas pour autant vous empêcher de réaliser ou réfléchir à la conception de vos projets. C'est pourquoi le CAUE du Val-d'Oise s'adapte pour continuer à vous offrir le conseil gratuit d'un architecte-conseiller.

Le conseil architectural aux particuliers est une des missions fondatrices des CAUE. C'est un service offert à tout habitant du département qui recherche des informations et une aide personnalisée lors d'un projet de construction ou d'aménagement.

VOUS DÉSIREZ CONSTRUIRE, AGRANDIR OU RÉNOVER ?

Venez rencontrer un architecte-conseiller du CAUE, il peut :

- vous aider dans la recherche de solutions adaptées à vos besoins,
- réfléchir sur l'intégration de votre projet dans son environnement immédiat,

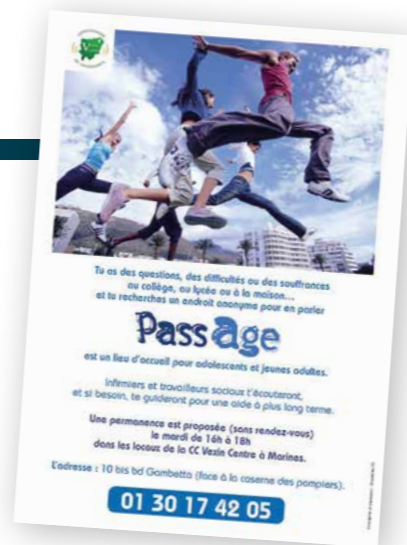
- vous conseiller sur les volumes, l'implantation, les matériaux, les solutions constructives,
- vous guider dans vos démarches administratives.

Dans ce contexte inédit nous avons mis en place une permanence de conseil en ligne pour vous accompagner dans vos démarches :

- En consultation vidéo
- Par mail
- Par téléphone

CAUE 95 VAL D'OISE

Pour prendre RDV avec un architecte du CAUE 95, envoyez un mail avec l'objet de votre demande à l'adresse suivante caue95@caue95.org ou téléphonez au 01 30 38 68 68



Pass Age

La Maison de l'Adolescent et du Jeune Adulte PASSAGE est un lieu d'accueil gratuit pour les jeunes de 13 à 25 ans.

Un travailleur social / infirmier(e) est à l'écoute des adolescents à partir de 13 ans seuls ou accompagnés, des jeunes adultes jusqu'à 25 ans et de leur famille.

En toute confidentialité, les usagers peuvent aborder librement une variété de sujets en dehors de la famille, de l'école ou des amis (problèmes personnels, enjeux familiaux, difficultés scolaires, questionnements sur la santé en général par exemple).

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, vous pouvez contacter M. Sébastien HAMOT au PNR (01 34 48 66 28). Par ailleurs, un dispositif d'aide régional à l'acquisition d'un VAE existe auprès d'Île de France Mobilités (prime à l'achat). Tous les renseignements sur www.iledefrance-mobilites.fr.

La Commune de Chars a fait le choix d'opter pour la location d'un VAE pour les déplacements de ses élus dans le cadre de leurs fonctions et afin de promouvoir les mobilités dites douces sur son territoire.

Déclic... ou des claques ?



ENTRETIENEZ VOS TROTTOIRS

Chaque habitant doit assurer le balayage et nettoyage au droit de sa propriété, que la voie soit publique ou privée.

En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation, de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

DÉJECTIONS CANINES

Nous avons "encore" à déplorer que certains propriétaires de chiens ne ramassent toujours pas les déjections de leur animal. Les trottoirs et les chemins sont utilisés par tous les administrés, alors il est temps de penser à ramasser car vous n'êtes pas seul.

STATIONNEMENT

Sont considérés comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. Le stationnement gênant est verbalisable et des amendes de quatrième classe (135 €) peuvent être dressées.

Le code de la route prévoit que les véhicules qui restent en stationnement plus de 7 jours consécutifs à la même place peuvent être emmenés en fourrière.

NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Épargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec

appareils électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

- Arrêté préfectoral 2009 n°297
- Annule et remplace l'arrêté du 16/07/2003

Extrait de l'article 8

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

- avant 7h et après 20h du lundi au vendredi,
- avant 8h et après 19h le samedi, les dimanches et jours fériés.

Sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiées auprès du Maire.

Extrait de l'article 11

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

Taille de Haies

Une haie de jardin ne doit pas dépasser 2 m de hauteur si vous l'avez plantée à moins de 2 m de la clôture. Il n'y a pas de limite de hauteur pour les haies plantées à plus de 2 m de la bordure de votre terrain.

Si votre haie se situe près d'un carrefour, elle ne doit pas dépasser 1 m de haut. La hauteur est calculée à partir du niveau de la chaussée et la distance concernée va du centre du carrefour jusqu'à 50 m.

La hauteur d'un arbre se mesure en partant du sol jusqu'au point le plus haut de l'arbre.

La hauteur maximale d'un arbre sur votre terrain dépend de la distance qui le sépare de la limite de votre propriété. Un arbre ne peut dépasser 2 m de haut s'il est planté à moins de 2 m de la limite de votre terrain. En revanche, il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 m de la limite séparative de votre terrain.



Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.

Extrait de l'article 14

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français fait la promotion des déplacements propres dans le cadre des déplacements domicile-travail ou domicile-gare et offre la possibilité aux habitants de son territoire de se déplacer grâce à des VAE ou des scooters électriques. Contre

un forfait trimestriel de 20€ pour un VAE ou 50€ pour un scooter électrique et d'une caution, vous pouvez adopter l'un de ces modes de déplacement. Des consignes à vélo sont également disponibles gratuitement en gare de Chars (sur demande au PNR) pour y stationner votre VAE de manière sécurisée.



— Les renseignements utiles —

Numéros d'urgences :

Gendarmerie : 01 30 39 70 27
Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
Centre anti-poison
de Paris : 01 40 05 48 48
Violences sur les enfants : 119
Violences conjugales : 3919

Informations COVID-19 :

Numéro vert 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

Cabinet paramédical :

Infirmières : 01 30 39 83 81
Kinésithérapeutes : 01 30 39 78 13
Pédicure-Podologue : 06 85 33 13 55
Ostéopathe : 07 67 92 40 82
Hypno thérapeute - Sophrologue - Relaxation : 06 15 35 70 83

Pharmacie de Chars :

01 30 39 72 01

Lundi : 14h30 - 19h30

Mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h30 et 14h30 - 19h30

Samedi : 9h00 - 12h30

En cas de perte ou de vol :

Carte Bleue : 0892 705 705

Chèques : 0892 683 208

www.mairiechars95.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Séverine BACHELET | Tél : 01 30 39 72 36 | 2 rue de Gisors, 95750 Chars

Mail : administration@mairie-chars.fr | Site de la mairie : <https://mairiechars95.fr>